

Annexe: Planning des des tâches à réaliser et les fréquences

Zones à nettoyer	Nb de fréquences	Journalier						Hebdo	Mensuel	Annuel
		L	M	M	J	V	S			
5.1 – Tâches à réaliser dans la zone des box commerçants et le patio										
- Ramassage et évacuation des déchets des coursives intérieures	6	X	X	X	X	X	X			
- Balayage des coursives intérieures	6	X	X	X	X	X	X			
- Nettoyage des coursives intérieures au Monobrosse	1						X			
5.2 – Tâches à réaliser dans les locaux et sanitaires administratifs et la salle de repos										
- Vidage des corbeilles, balayage, nettoyage du sol et sanitaires	3	X			X		X			
- Dépoussiérage du mobilier et du matériel bureautique	3	X			X		X			
- Nettoyage des vitreries, encadrements intérieurs/extérieurs, enlèvement des toiles d'araignées, détachage localisé des murs, portes, poignets, interrupteurs et autres	1						X			
5.3 – Tâches à réaliser dans les locaux techniques										
- Nettoyage des sols, dépoussiérage et enlèvement des toiles d'araignées	2							X		
5.4 – Tâches à réaliser dans la zone de l'espace Fruits & légumes et épices										
- Ramassage et évacuation des déchets, balayage et nettoyage du sol et enlèvement des amalgames au sol	6	X	X	X	X	X	X			
- Nettoyage des allées au Monobrosse	1						X			
- Curage et nettoyage des grilles de canalisations et enlever les toiles d'araignées et nids d'oiseaux	1							X		
5.5 – Tâches à réaliser dans les sanitaires publics										
- Nettoyage des sanitaires publics	6	X	X	X	X	X	X			
5.6 – Tâches dans le local des poubelles										
- Lavage et désinfection des bacs poubelles	1						X	Prévoir deux nettoyages par jour: 1 premier de 13h à 14h00 et 1 deuxième de 16h 00 à 17h00		
- Balayage et nettoyage du sol et des murs	1						X	Les moyens techniques de nettoyage sont à la charge du prestataire. La cci fournit uniquement l'eau.		

5.7 – Tâches à réaliser aux abords extérieurs du Marché

- Ramassage et évacuation des déchets,	2	X		X			
- Balayage manuel des sols	1	X					

Nota: Une fiche d'intervention hebdomadaire sera mise en place et à faire valider chaque fin de semaine par le Responsable du Marché Couvert et le Responsable de l'entreprise de nettoyage.

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE MAYOTTE**

Le 2^{ème} Vice-Président